



Séance d'information pour les citoyens :

Quelle est la fonction du barrage au lac Tremblant ?

(Mont-Tremblant, le 18 mai 2017) – Les citoyens de la Ville de Mont-Tremblant sont invités à une séance d'information concernant la gestion du barrage du lac Tremblant qui se tiendra le mardi 30 mai, à 19 h, à la salle du conseil située à l'hôtel de ville au 1145, rue de Saint-Jovite.

La Ville de Mont-Tremblant a pris l'initiative de faire cette séance d'information afin de démystifier le fonctionnement d'un barrage. Rappelons que celui du lac Tremblant est situé à l'entrée de la rivière Cachée, à proximité du pont des Chutes, sur le chemin du Village.

Les thèmes abordés

La séance d'information sera dirigée par le directeur du Service des travaux publics, monsieur Robert Davis, ing., et abordera les thèmes suivants : la description et l'historique du barrage, l'utilité de ce dernier, le débit de la rivière Cachée, le niveau du lac Tremblant ainsi que les origines et le volume des prélèvements d'eau au lac Tremblant. Il sera également question des exigences en matière de stabilité et de protection de l'environnement, de la nature et de la justification des travaux réalisés et de la gestion du barrage. Enfin, la dernière partie portera sur les exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et les attentes du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

À l'avance, nous remercions les citoyens de leur présence.